

Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 2 septembre 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (336r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Charles René Noizet, 2 septembre 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45803>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [2 septembre 1868](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Noizet, Charles René](#)

Lieu de destination Metz (Moselle)

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Godin cite une lettre d'Arago qui mentionne des pièces manquantes du dossier de l'affaire. Godin demande à Noizet de vérifier si ces pièces ne seraient pas passées dans les mains de Corneau frères.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Joly et Cie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/01/2024

Quim le 2 juill 1868

Monsieur M^r de la Motte

par votre lettre du 30 aout
vous me dites que si vous n'avez
aucune preuve de mon dossier
vous ne pourrez me décharge
en me renvoyant les pices dont j'avais
besoin

" je me trouve dans le dossier
" que la partie de certificat d'admission
" poly-Bon et le brevet principal manque
" ainsi que la baptemie officielle de
" l'artificier ces deux pices certainement
" seront remises à M^r de la Motte car le dossier
" chez moi ne pas été touché
" depuis son retour "

Veuillez à vous prie Monsieur
si les pices ne sont pas passées
aux mains de M^r Cormane
je vous ai très grande bessoin
agréer je vous prie mes salutaires

Yours